

Courrier de la Concertation

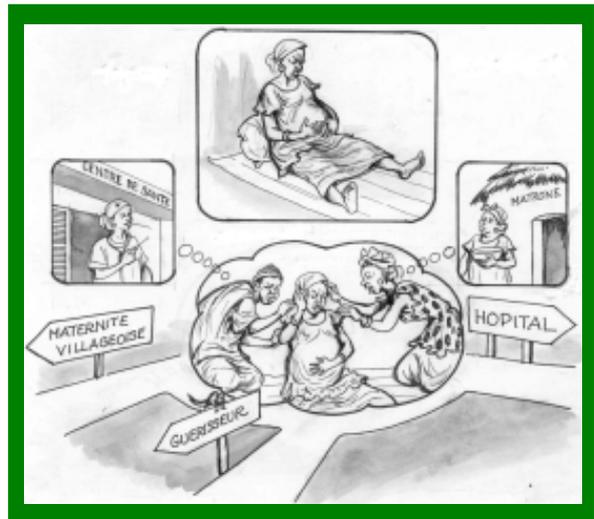
Numéro 8

Avril 2002

Concertation entre les acteurs du développement des mutuelles de santé en Afrique de l'Ouest et du Centre

Partenariat pour la santé de la reproduction au sein des mutuelles

Sommaire



Extension des paquets de services : emphase sur la santé de la reproduction



La SR, c'est le bien être général, tant physique que mental et social de la personne humaine, pour tout ce qui concerne l'appareil génital, ses fonctions et son fonctionnement et non pas seulement l'absence de maladies ou d'infirmités. Avec les mutuelles de santé, l'ASBEF atteint les groupes organisés de femmes. Ces dernières trouveront, dans le cadre des systèmes de micro-assurance, des avantages liés à :

- La réduction des coûts liés à la prise en charge de certaines complications grâce à la prévention ;
- La réduction des coûts liés à l'accouchement grâce à l'espacement des naissances ;
- La réduction des coûts liés à la prise en charge médicale des enfants grâce à la Planification Familiale ;
- La réduction des contributions de l'adhérent liées à la prise en charge des bénéficiaires malades.

Il est important que l'ASBEF puisse aller au-delà de l'IEC et de la formation, en accompagnant les populations dans la mise en place des mutuelles de santé.

Nom :ASBEF

Un programme appuyé par
WSM, ANMC, BIT/STEP,
GTZ/assurance maladie,
PHRplus, AIM, UNMS et
RAMUS

La Concertation,
8, Cité Pyrotechnique, Mermoz
BP 414 - Dakar / Sénégal
Tél. : (221) 860 46 28
Fax : (221) 860 11 25
Email : concemut@telecomplus.sn
Http://www.concertation.org

Extension des paquets de services Emphase sur la santé de la reproduction

Entretien avec

L'ASBEF est la première ONG sénégalaise intervenant dans le domaine de la planification familiale. Elle est créée en 1974 et vise à contribuer à l'amélioration de la santé reproductive (SR) des populations, plus particulièrement celle des jeunes en tenant compte de la dimension Genre. La SR c'est le bien être général, tant physique que mental et social de la personne humaine, pour tout ce qui concerne l'appareil génital, ses fonctions et son fonctionnement et non pas seulement l'absence de maladies ou d'infirmités.

Depuis quelques temps l'ASBEF a engagé une réflexion et des actions en faveur des mutuelles de santé. Pourquoi cet intérêt pour les mutuelles de santé ?

Le Concept de mutuelles de Santé est d'un grand intérêt pour l'ASBEF dont les objectifs sont tous tournés vers le renforcement de l'accès des populations aux services de Santé de la Reproduction (SR). Les mutuelles de santé peuvent être ainsi une réponse au problème de l'accessibilité financière des populations aux services de SR et reflètent une prise de conscience de ces dernières sur l'importance de leur participation à l'effort de santé.

Quels sont les actions menées en direction des mutuelles de santé ? Qu'est qui est prévu dans le futur ?

L'ASBEF a déjà signé une convention avec une mutuelle de santé, la mutuelle WEREWERLE du PROFEMU et prévoit la signature avec d'autres mutuelles. Ceci a permis un meilleur accès des membres de la mutuelle à ses services, comme les consultations prénatales, le traitement des IST ou de l'infertilité, la pédiatrie, la planification familiale ou encore les analyses de laboratoire à des tarifs sociaux. D'autre part, l'ASBEF initie depuis cette année, dans le cadre d'un programme conjoint avec d'autres organisations, le projet ENABLE/Sénégal, des activités d'information, de sensibilisation et de formation des populations, pour la mise en place de mutuelles de santé. Ce projet est mis en œuvre à Kaolack où l'ASBEF a une antenne et au niveau de 6 villages de la région où elle a réhabilité les cases de santé, où nous menons des activités de SR en stratégie avancée de même que des actions de renforcement du pouvoir économique des femmes grâce à un crédit revolving qui fait déjà ses preuves depuis plusieurs années. Il est important que l'ASBEF puisse aller au-delà de l'IEC et de la formation, en accompagnant les populations dans la mise en place des mutuelles de santé.

Comment justement l'ASBEF peut participer au renforcement des capacités des femmes membres de mutuelles de santé dans la prise en charge de leur besoins et problèmes de santé surtout les soins de SR ?

Premièrement, en signant des conventions avec d'autres

mutuelles pour l'accès des membres à ses services. Deuxièmement en mettant en œuvre avec les gérants de mutuelles, un programme de sensibilisation sur les questions de SR, à l'intention des membres et troisièmement en menant des activités de sensibilisation pour la mise en place de mutuelles là où il n'en existe pas.

L'ASBEF a organisé récemment en collaboration avec le BIT/STEP une journée nationale d'information/sensibilisation en direction des responsables de mutuelles de santé. Quel a été le principal message de cette journée et quels sont les principaux enseignements tirés de cette activité ?

Cette journée a été très instructive. On s'est rendu compte du déficit d'information qui existait sur ces questions, mais surtout de l'intérêt que les responsables de mutuelles de santé

ont porté sur les questions de SR. Cela a également permis d'appréhender l'importance du rôle que les mutuelles de santé commencent à jouer au Sénégal dans le renforcement de l'accès aux soins et de la mobilisation des populations pour la prise en charge de leur propre santé. Le principal message de cette journée est ressorti dans les recommandations des participants qui ont demandé que l'ASBEF organise à leur endroit des formations en IEC/SR pour qu'ils puissent être des relais auprès des membres des mutuelles de santé.

Quels sont les perspectives en terme d'appui aux mutuelles de santé du Sénégal ?

Les perspectives peuvent ainsi être la mise en œuvre d'un programme visant au renforcement des compétences des gérants de mutuelles de santé en IEC/SR, l'information des membres des mutuelles et du reste de la population sur le rôle que la mutuelle de santé peut jouer dans l'amélioration de leur santé de la reproduction. Le programme STEP du BIT a fait un travail remarquable dans la mise en place de mutuelles de santé au Sénégal. L'accompagnement sera nécessaire afin d'évaluer ce qui a été fait pour s'assurer de la viabilité de ce concept qui assure la santé à tous ceux qui ne peuvent bénéficier d'une IPM ou d'une assurance et qui constituent la majorité de la population au Sénégal.



Amélioration de l'accès aux soins à travers la promotion d'une vision commune

En 2001, le FNUAP, avec l'appui de la United Nations Foundation (UNF), et en partenariat avec le BIT-STEP, l'UNICEF et l'OMS a lancé une initiative importante visant à l'amélioration de la qualité des soins de santé reproductive au sein de six pays: Népal, kurdistan, Inde, Pérou, Tanzanie et Mauritanie. Un des principaux objectifs du projet, dans la première phase, est d'aboutir à une meilleure compréhension des dynamiques de partenariat entre les prestataires et les bénéficiaires et de tester l'hypothèse qu'un tel partenariat conduit à une meilleure qualité des soins de SSR. En Mauritanie, la mise en œuvre des actions est développée dans quatre régions: Gorgol, Assaba et Brakna (rural) et Nouakchott (péri-urbain)..

Le projet Qualité des soins de la SR a été conçu dans l'optique de joindre les expériences appuyées par le FNUAP et l'OMS en matière de santé de la reproduction avec les expériences appuyées par l'UNICEF dans le cadre de la mobilisation communautaire pour la santé et celles appuyées par le BIT/STEP dans le domaine de l'organisation de la demande et, plus précisément, la micro assurance santé comme mécanisme qui renforce les capacités des femmes à accéder à des soins de qualité.

En effet, malgré les nombreux efforts consentis par l'état, les actions entreprises en matière de soins obstétricaux d'urgence, avec les appuis respectifs du FNUAP (projet Columbia), de l'OMS (projet réduction de la mortalité maternelle) et de l'UNICEF (renforcement de structures secondaires)... l'accès aux soins de SR reste encore insatisfaisante. Bien que l'accessibilité géographique aux structures de santé, toutes catégories confondues, ait été estimée à environ 80% en 1998, dans un rayon de 5km l'accès aux soins de SR reste dérisoire puisque 35 à 40% seulement des formations sanitaires sont en mesure d'offrir effectivement des prestations en SR. En matière d'utilisation des services de santé de la reproduction, on note une couverture des consultations prénatales de l'ordre de (64,6%), un taux de couverture des accouchements assistés de (56,9%) et un taux de prévalence contraceptive (inférieure à 5.1%).

Le projet traduit une volonté commune des agences des nations unies, du gouvernement mauritaniens et des différents partenaires au développement de bâtir une vision et une démarche commune pour l'amélioration de la qualité de l'accès aux soins de SR et de bâtir un nouveau partenariat entre les usagers et les prestataires de soins de santé pour un meilleur accès à des soins de qualité

l'approche en matière d'accès aux soins de SR

L'approche utilisée reconnaît que le renforcement nécessite la mise sur pieds de mécanismes qui augmentent la capacité des femmes à s'organiser et à discuter avec les prestataires de services de santé. Les actions entreprises dans le cadre de ce projet visent à faciliter l'accès des femmes à des soins de SR de qualité en vue d'une amélioration de la situation sanitaire des femmes et des enfants.

La démarche utilisée par le projet dans ce cadre consiste d'une part à agir sur l'organisation de la demande de services en appuyant les initiatives mutualistes susceptibles

de faciliter l'accès des femmes aux soins de SR, d'autre part à agir sur l'offre de soins en aidant les prestataires à mieux connaître les groupes d'usagers et leurs besoins en vue de renforcer le partenariat entre ces deux groupes et enfin de sensibiliser les partenaires (ONG, structures d'appui ...). Cela a permis de lancer un certain nombre d'activités centrés sur les trois axes suivant:

Axe 1: L'amélioration de la sensibilisation des populations sur leurs droits en SR: ceci se traduit par la sensibilisation des partenaires (ONG's et structures d'appui locales, organisations, commissariat aux droits de l'homme, secrétariat d'état à la condition féminine) dans le cadre de la sensibilisation des droits de la SR, en vue d'assurer une diffusion des impacts à travers leur intervention dans d'autres contextes que les zones actuellement ciblées par le projet.

Axe 2: Le renforcement de l'effort des prestataires pour améliorer la qualité des soins en SR par un accent sur leur rôle dans la promotion et la réalisation des droits en SR, le renforcement en matière de connaissance des structures de la demande, de la qualité des soins et leur évaluation, de la tarification et des différents mécanismes de paiements et l'analyse participative de leurs besoins, ainsi que l'harmonisation des méthodes d'intervention dans le cadre du projet en vue de renforcer le partenariat avec les clients

Axes 3: Le renforcement de l'effort des clients pour accéder à des soins de qualité en SR par la formation des formateurs en matière d'organisation de la demande pour une meilleure prise en charge de leur soins de SR et l'appui techniques aux organisations pour une meilleure structuration de la demande en matière de SR et pour une meilleure négociation avec les prestataires.

Un effort particulier est fait en faveur des groupes organisés de femmes pour accroître la sensibilisation en matière de droits de SR et la mise en commun des ressources pour réduire la part de risque, et permettre aux femmes de mieux négocier avec les prestataires de soins de santé. Pour y arriver, un des canaux utilisé par le projet est d'organiser la demande, en structures capables d'influencer la qualité des soins fournis et de la contrôler. Cette structuration de la demande renfermera à la fois les principes de responsabilité, d'épanouissement, d'autonomie et de liberté, de solidarité et de participation démocratique dans un esprit d'autonomie et de liberté.

Amadou Guisset,

